

Pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard

RS7083 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42032
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/02/2025
Date d'échéance	28/02/2028

Certificateur(s)

COLOR VINTAGE · SIRET : 79208768600020

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COLOR VINTAGE	79208768600020	Former et organiser l'évaluation
DS BEAUTE FORMATION - DS BEAUTE	85268914000022	Former et organiser l'évaluation
NAILS ADDICT	83913723900019	Former et organiser l'évaluation
SAHBIA BEN HASSEN	41901269500021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification, en lien étroit avec les métiers de l'esthétique et de la cosmétique, permet d'acquérir et de valider des compétences indispensables pour modifier esthétiquement les cils et les sourcils, visant ainsi l'embellissement du regard.

Pour mettre en valeur le cadre du regard, diverses techniques spécifiques et méthodes sont possibles, en exécutant des protocoles de soins esthétiques adaptés à chaque technique définie. La zone de travail étant sensible, ces techniques nécessitent l'application de normes élevées en matière d'hygiène, ainsi que précision et maîtrise des gestes pour l'utilisation des outils et du matériel, tant pour la pose que pour le retrait des produits cosmétiques et artificiels, afin de garantir la sécurité de la zone travaillée (les yeux, les cils, les sourcils, les paupières et la peau autour des yeux).

L'application des techniques spécifiques et des protocoles de soins esthétiques nécessite des savoirs, des gestes et des compétences précises. Sans ces compétences requises, les conséquences pour la clientèle peuvent être significatives. En effet, une mauvaise maîtrise des gestes peut entraîner des infections, des erreurs esthétiques visibles, et des résultats insatisfaisants. Il est donc crucial de formaliser et de professionnaliser cette pratique afin de garantir des soins de qualité et de répondre aux attentes des clients en toute sécurité.

Avant de procéder à la mise en œuvre des techniques spécifiques et des protocoles de soins esthétiques, il est essentiel de réaliser une étude morphologique et colorimétrique du regard. Cette étape préliminaire permet d'analyser l'état des cils et des sourcils naturels afin de déterminer les modifications esthétiques nécessaires (longueur, courbure, diamètre, forme, couleur) pour répondre aux attentes de la clientèle. En effectuant cette analyse approfondie, le professionnel peut adapter les soins et les techniques de manière personnalisée, garantissant ainsi

des résultats optimaux et satisfaisants pour chaque client.

Le/la titulaire de la certification, doté(e) de ces compétences, sera en mesure de proposer des prestations spécifiques liées à l'embellissement du regard, soit exclusivement, soit d'exercer cette activité en complément d'autres prestations esthétiques de soins et de beauté.

Au-delà de ces aspects techniques, il saura gérer avec professionnalisme et bienveillance la relation avec la clientèle (accueil, analyse des besoins et des demandes, conseils, suivi, satisfaction) dans le but de la fidéliser, aménager et organiser son espace de travail technique de manière fonctionnelle, ergonomique et logique afin d'optimiser son temps et réaliser une prestation de qualité, promouvoir ses réalisations d'embellissement du regard en vue de développer son activité.

La certification s'adresse au public suivant :

- Aux professionnels de l'esthétique (esthéticien(nes) et du bien-être (praticien(nes), socio-esthéticien (nes..), aux professionnels du secteur de la beauté (maquilleur(ses), technicien(nes) ongulair(e), dermographes..), en activité professionnelle, sous le statut salarié ou indépendant.
- Aux personnes s'orientant vers une reconversion professionnelle avec un projet de création d'entreprise, de reprise d'une activité professionnelle ou encore qui souhaitent postuler, pour répondre à la demande du marché esthétique et aux besoins des entreprises qui recherchent du personnel qualifié en embellissement du regard.

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements spécifiques afin de réaliser la formation et les évaluations de l'examen dans des conditions optimales. Ces aménagements peuvent inclure des ajustements dans la durée des épreuves, des supports adaptés (par exemple, en format numérique), ou encore l'utilisation d'outils spécifiques pour faciliter la passation des évaluations. Les candidats doivent faire une demande préalable d'aménagements auprès du référent handicap de l'organisme de formation. Le référent handicap étudiera la demande et proposera des aménagements adaptés en fonction des besoins du candidat.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C.1. Accueillir, recueillir et analyser les besoins de la clientèle avec bienveillance, en établissant un dialogue attentif et à l'écoute des spécificités, afin de guider le/la client(e) vers le choix de la prestation la plus appropriée.

C.1.1 - Accueillir le/la client(e) avec professionnalisme et bienveillance dans un espace dédié et confortable, afin d'instaurer un climat de confiance.

C.1.2 - Adopter une posture professionnelle afin d'établir un dialogue et d'identifier ses besoins et le type de résultat souhaité (allonger les cils, intensifier le regard, modifier la forme ou la couleur des cils et des sourcils...).

C.1.3 - Présenter les différentes prestations individuelles ou combinées possibles pour embellir le regard de manière personnalisée (pose d'extensions de cils, méthode cil à cil, mixte ou volume russe, restructuration des sourcils, rehaussement de cils, browlift, coloration des cils, coloration naturelle des sourcils au henné végétal, épilation naturelle au fil des sourcils, coloration hybride des sourcils...) en détaillant les étapes et les bénéfices de chacune (fréquence des rendez-vous d'entretien, durée, tarif), afin de permettre au/à la client(e) de faire un choix éclairé.

C.1.4 - Identifier les anomalies des yeux, des cils et des sourcils (conjonctivite, orgelet, etc.), ainsi que les particularités de la peau (eczéma, psoriasis, etc.), et signaler les risques éventuels de contre-indications (allergies, etc.), afin de s'assurer de la faisabilité du projet. En cas de contre-indications, orienter le/la client(e) vers un professionnel de santé.

C.1.5 - Définir le projet en réalisant une étude typologique du regard (forme des yeux, forme des sourcils), une analyse colorimétrique (yeux, cheveux, teinte de la peau), et un diagnostic de l'anatomie des cils et des sourcils naturels (densité, longueur, courbure, forme, volume, etc.), afin d'obtenir le consentement éclairé du/de la client(e) avant de formaliser le rendez-vous et garantir une prestation de qualité qui répondra aux attentes du/de la client(e).

C.1.6 - Recueillir et collecter, au sein d'un document spécifique (fiche client) respectant la RGPD, toutes les informations indispensables à la prise du rendez-vous (coordonnées complètes, date de naissance, situation de handicap, port de lentilles, etc.), afin d'assurer un suivi optimal et adapté lors des prochains rendez-vous.

C.2. Organiser son poste de travail en sélectionnant les produits professionnels et le matériel adaptés aux objectifs de la séance pour embellir le regard, tout en respectant les protocoles d'hygiène, de désinfection et de sécurité, afin d'assurer une prestation de qualité.

C.2.1 - Se laver les mains (avant et après la prestation) selon le programme de l'OMS, afin d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité dans le but de prévenir la transmission de germes et de bactéries tout au long de la réalisation et de l'application des protocoles techniques de soins esthétiques.

C.2.2 - Sélectionner les produits professionnels en s'assurant de leur conformité aux normes CE et de leur date de péremption, conformément à la législation et à la réglementation n° 1223/2009 relative aux produits cosmétiques, ainsi que du matériel et des outils de qualité (pas d'usure, désinfecté), dans le but de renforcer les mesures de

prévention et de sécurité du/de la client(e).

C.2.3 - Organiser son poste de travail de manière méthodique en plaçant les produits et le matériel dans un ordre chronologique d'utilisation pendant la séance, afin de réaliser la prestation et suivre les protocoles de soins esthétiques de manière optimale.

C.2.4 - Préparer les consommables jetables d'hygiène (drap d'examen sur la table esthétique, tablier jetable, charlotte pour les cheveux, protèges pieds jetables, masque, et gants si besoin) afin de garantir un environnement propre et sécurisé pour le/la client(e) et le/la professionnel(le)), d'assurer la conformité aux normes d'hygiène et de sécurité.

C.2.5

- Installer le/la client(e) sur la table esthétique en prêtant attention à ses besoins et à son confort, et finaliser l'ergonomie de son poste de travail (réglage du fauteuil, de la lumière, rapprochement du chariot) afin de pratiquer aisément et d'appliquer les mesures de prévention des risques professionnels.

C.3. Réaliser des techniques spécifiques pour modifier esthétiquement les cils et les sourcils afin d'embellir le regard en exécutant des protocoles de soins esthétiques adaptés à chaque technique définie, et avec maîtrise des gestes, dans le but d'obtenir des résultats de qualité et satisfaction du/de la client(e).

C.3.1 - Mettre en œuvre le protocole de soin esthétique de la phase préparatoire des cils et des sourcils naturels en réalisant à l'aide de consommables à usage unique (coton, micro-brosse...) la pose et le retrait des produits cosmétiques (démaquillant, shampoing, primer...) dans un ordre chronologique précis afin de garantir une bonne adhérence et une tenue optimale des produits artificiels appliqués pendant la phase de modification esthétique des cils et des sourcils.

C.3.2 - Protéger les zones sensibles travaillées telles que les paupières et les cils inférieurs, à l'aide d'accessoires réutilisables tels que des pads supérieurs et/ou inférieurs ainsi que des consommables à usage unique tels que des patches ou du sparadrap hypoallergénique, afin de garantir la sécurité et le confort du/de la client(e), tout en minimisant les risques d'irritation et d'infection des yeux et de la peau lors de la pose et du retrait des produits artificiels appliqués sur les cils et les sourcils naturels en vue d'embellir le regard.

C.3.3 - Réaliser la phase de modification esthétique des cils et des sourcils naturels, selon les techniques définies, en exécutant dans un ordre chronologique les étapes des protocoles de soins avec maîtrise des gestes pour la pose et le retrait des produits artificiels, tout en respectant les temps de pause, à l'aide de matériel et d'outils tels que les pinces à cils, les pics à cils, les peignes en Y, ainsi que des consommables à usage unique comme les patches, sparadraps, micro-brosses et goupillons, afin de garantir une longue tenue du soin, une prestation de qualité et des résultats conformes aux attentes du/de la client(e).

Pour réaliser la phase de modification esthétique des cils et des sourcils, plusieurs techniques spécifiques et résultats sont possibles, permettant ainsi d'intensifier et d'embellir le regard :

- La pose d'extensions de cils méthode cil à cil, volume russe ou mixte (modifications esthétiques de la longueur, de la courbure, du diamètre, de la forme des yeux selon l'effet souhaité – effet poupée, naturel, cat eyes... et du volume).
- Le rehaussement de cils (modification esthétique du galbe, de la courbure de la frange des cils du haut – plusieurs tailles de pads).
- La pose de coloration des cils (modification esthétique de la couleur de la frange des cils du haut et/ou de la frange des cils du bas).
- La restructuration des sourcils pour redéfinir et améliorer la forme des sourcils pour obtenir un aspect plus harmonieux et équilibré du visage. La restructuration des sourcils se déroulent en plusieurs étapes :
 - L'analyse de la forme naturelle (arrondie, virgule, arc...), du squelette des sourcils (incarnation et sens des poils, clairsemés, fournis...) et de la symétrie du visage (ovale, carré, rond...).
 - La prise des mesures (compas, règle à sourcils...) et le traçage du cadre (au fil teinté, au crayon) pour dessiner et définir la nouvelle forme des sourcils avant de pratiquer les actions esthétiques suivantes :
 - L'épilation naturelle au fil (bobine de fil hypoallergénique) pour enlever les poils en dehors du cadre des sourcils dessinés préalablement, créer une ligne nette et précise.
 - La coloration naturelle au henné végétal (plusieurs teintes de couleurs naturelles) pour intensifier la couleur naturelle des sourcils et donner l'illusion de sourcils plus épais (application de la couleur avec l'utilisation de pinceaux plats, biseautés), selon l'effet désiré et le résultat à obtenir :
effet naturel, poudré.
 - La coloration hybride (plusieurs teintes de couleurs) pour intensifier la couleur naturelle des poils des sourcils et donner l'illusion de sourcils plus épais (application de la couleur avec l'utilisation de pinceaux plats, biseautés ou à l'airbrush), selon l'effet désiré et le résultat à obtenir : effet naturel, poudré.
 - Le brow'lift (rehaussement des sourcils) pour modifier les sourcils clairsemés ou tombant, et obtenir des sourcils plus épais, plus volumineux, mieux dessinés.

C.4. Assurer le suivi et la fidélisation de la clientèle en fournissant des conseils d'entretien et en proposant un suivi régulier, afin de perfectionner le travail au fil du temps et garantir la qualité des prestations réalisées.

C.4.1 - Conseiller le/la client(e) en fin de prestations sur les risques éventuels (allergies, rejets...), et sur les bonnes et mauvaises pratiques à adopter et à éviter, afin de garantir la qualité de suivi de la prestation réalisée.

C.4.2 - Répondre aux éventuelles questions relatives à la tenue et au maintien du soin en proposant une date de rendez-vous afin d'effectuer la prestation spécifique du remplissage (pour les extensions de cils), préserver l'effet durablement de l'embellissement des cils et des sourcils, ou retrouver des cils à l'état naturel, si le/la client(e) le désire, en éliminant les produits artificiels (dépose d'extensions de cils), avec maîtrise des gestes.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification "Pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard" est régie par plusieurs textes juridiques essentiels qui encadrent la formation, la pratique et la sécurité des activités esthétiques. Ces textes garantissent que les prestations répondent à des exigences de qualité, de compétence et de conformité réglementaire.

1. Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 (article 16) Article 16 - Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat - Légifrance

La Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat encadre les professions réglementées dans le secteur des métiers, notamment les métiers de l'esthétique.

- Article 16 :

Cet article impose que les activités d'esthétique à but non médical (soins corporels, maquillage, embellissement du visage et du regard) soient exercées par des personnes qualifiées, détenant une certification ou une formation reconnue.

o Cette disposition vise à garantir que les praticiens disposent des compétences nécessaires pour exercer en toute sécurité, tout en respectant les normes en vigueur.

La Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996, associée aux autres textes réglementaires, constitue un socle essentiel pour garantir la compétence et la qualification des praticiens esthétiques. Ces références encadrent la certification "Pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard", assurant la conformité légale et la qualité des prestations et pratiques spécifiques proposées.

2. Règlement européen n° 1223/2009 Règlementation des produits cosmétiques - ANSM

Le règlement européen n° 1223/2009 impose des normes strictes pour les produits cosmétiques, notamment ceux utilisés pour les soins d'embellissement du regard.

- Article 3 :

Exige que les produits soient sûrs pour la santé humaine et que les professionnels s'assurent de leur conformité aux normes européennes.

3. Obligations liées au marquage CE

Les appareils et produits utilisés dans les prestations d'embellissement du regard doivent porter le marquage CE, garantissant leur conformité aux normes européennes en matière de qualité et de sécurité. Cette obligation repose sur plusieurs textes, notamment :

- La directive 2001/95/CE sur la sécurité générale des produits ,Directive - 2001/95 - EN - EUR-Lex
- Le règlement (CE) n° 765/2008 sur l'accréditation et la surveillance des produits,

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La formation est accessible aux personnes du secteur esthétique en situation d'activité professionnelle (statut salarié ou statut indépendant), et aux personnes en reconversion professionnelle avec un projet de création d'entreprise, la reprise d'une activité professionnelle ou encore qui souhaitent postuler, pour répondre à la demande du marché esthétique et aux besoins des entreprises qui recherchent du personnel qualifié.

Pour accéder à la formation « Pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard », tous les candidats doivent obligatoirement :

- Maîtriser les savoirs de base en expression écrite et orale de la langue française.
- Être majeur(e) ou être en capacité de pouvoir délivrer une autorisation parentale pour les mineurs de +16 ans.
- Avoir une bonne acuité visuelle et être doté(e) d'une grande précision dans les gestes.

- Remplir et répondre au questionnaire du bilan de positionnement, qui atteste de l'adéquation entre le profil du candidat et la durée du parcours de formation avant la certification.

Parcours 1 de 35 heures :

Destiné uniquement aux professionnels de l'esthétique (esthéticien(nes)) et du bien-être (praticien(nes), socio-esthéticien (nes.), aux professionnels du secteur de la beauté (maquilleur(ses), technicien(nes) ongulaire, dermographes.), en activité professionnelle, sous le statut salarié et indépendant.

Pour bénéficier de ce parcours, les candidats doivent fournir obligatoirement, en annexe du bilan de positionnement :

- La copie du/des diplôme(s),
- La/les certification(s),
- La/les copie(s) des attestation(s) de réalisation de/des formation(s) en lien avec la certification,
- Une preuve d'activité de moins de 3 mois pour les indépendants,
- Un certificat de travail pour les salariés.

Parcours 2 de 70 heures :

Destiné aux personnes en reconversion professionnelle avec un projet de création d'entreprise, de reprise d'une activité professionnelle ou encore qui souhaitent postuler, pour répondre à la demande du marché esthétique et aux besoins des entreprises qui recherchent du personnel qualifié en embellissement du regard.

Les candidats doivent fournir obligatoirement, en annexe du bilan de positionnement :

- Une lettre de motivation détaillant leur projet professionnel.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Tous les candidats doivent avoir réalisé 100% du parcours de formation préalable à la certification.
- Tous les candidats doivent avoir suivi le parcours de formation défini lors de leur entrée en formation, adapté à leur profil et à leurs objectifs. Ils doivent également avoir communiqué, en annexe du bilan de positionnement, les documents requis pour valider leur entrée en formation.

La certification sera validée dès lors que le/la candidat(e) obtient une note égale ou supérieure à 15/20, soit un total de 173 points sur 230.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé d'au minimum 3 professionnels en activité :

- 1 professionnel du domaine esthétique, ne faisant pas partie de l'organisme de formation et n'ayant pas participé au parcours menant à la certification.
- 1 professionnel du secteur de l'embellissement du regard, ne faisant pas partie de l'organisme de formation et n'ayant pas participé au parcours menant à la certification.
- 1 représentant de l'organisme Certificateur.

Les membres du jury sont indépendants les uns des autres et ne possèdent aucun lien direct ou indirect avec les candidats. Cette disposition garantit une évaluation impartiale et conforme aux exigences de la certification.

Base légale

Date de décision	28/02/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/02/2028
Date de dernière délivrance possible	27/08/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	2295	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6006

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://colorvintageformation.fr/certification/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7083/>

Où se former

Formations référencées	10
Organismes	3
Régions couvertes	4
Prix indicatif	1 590 € – 1 999 €
Durée	35 – 70 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	59
Parcours menés à terme	53
Taux d'achèvement	90 %
Période	05/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	75
Montant total engagé	156 428 €
Coût moyen par dossier	2 086 €
Durée moyenne	62 h
Période	03/2025 – 09/2026
France compétences	87 %
Reste à charge titulaire	13 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.